

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DECISION DU PRESIDENT N°2020-03
Au titre de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020

Objet : Décision portant attribution des marchés de fourniture de masques de protection dits « barrière » à la Manufacture Dalmard Marine et au Groupe Lépine.

Le Président de Leff Armor communauté,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code de la Commande Publique et plus particulièrement son article R.2122-1,

Considérant que dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des individus,

Considérant que l'Académie de Médecine, dans son avis du 2 avril 2020, recommande que le port d'un masque «grand public» ou «alternatif» aux masques médicaux soit rendu obligatoire pour les sorties pendant la période de confinement et lors de sa levée,

Considérant qu'il existe par conséquent une urgence impérieuse résultant de l'épidémie de Covid-19, et donc de circonstances extérieures, à doter le grand public de masques alternatifs,

Considérant que la tension extrême sur la production des masques n'est pas compatible avec les délais habituels de mise en concurrence et de consultation,

DECIDE

Article 1^{er} :

De conclure et signer les marchés relatifs à la fourniture de masques de protection dits « barrière » avec :

- Manufacture Dalmard Marine, pour un montant de 40 290 € TTC,
- Groupe Lépine, pour un montant de 249 449.47 € TTC.

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Cette décision sera communiquée dans délai aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux.

Compte tenu de la situation d'état d'urgence de crise sanitaire, cette décision est rendue exécutoire par :

-télétransmission en Préfecture le 20 avril 2020

-mise en ligne sur le site internet de Leff Armor communauté le 20 avril 2020.

A Lanvollon, le 20 avril 2020
Le Président,
Philippe Le Goux

